

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES 2026-2027 DE L'INSPÉ CLERMONT AUVERGNE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU 22 SEPTEMBRE 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création
de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de François MARTIN, Vice-président chargé de la formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 en annexe des formations
suivantes portées par l'INSPÉ Clermont Auvergne :

- DAEU
- Master M2E Conseiller Principal d'Education et MEEF Encadrement éducatif

Membres en exercice : 44

Votes : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 29 septembre 2026

INSPE CLERMONT-AUVERGNE

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2026-2027

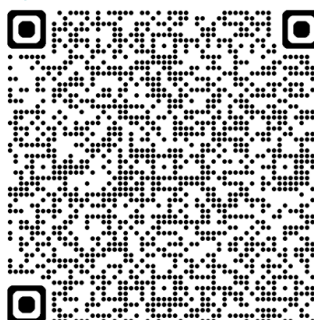
Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)

Ces Modalités de contrôle de connaissances et de compétences s'appliquent à tous les étudiants dont l'inscription administrative débute à l'automne 2026 ou au printemps 2027 (2 promotions)



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 22 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

1/ Deux sessions de formation sont organisées : d'octobre à mai et de mars à novembre.

Choix des matières	Choix du mode de calcul de l'obtention du diplôme	Conseils
Les 4 matières présentées en une seule session	<u>Mode compensation</u> (la moyenne des 4 notes doit être supérieure ou égale à 10/20 pour obtenir le diplôme.) ou <u>Mode capitalisation</u> (le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque matière pour obtenir le diplôme.)	Il est conseillé au candidat de choisir le mode par compensation.
Les 4 matières présentées sur plusieurs sessions en un maximum de 4 années consécutives (5 ^{ème} année sous dérogation)	<u>Mode capitalisation</u> (le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque matière pour obtenir le diplôme.)	

Le choix des matières préparées doit être définitif avant le début des cours. Pendant l'année, le-la stagiaire n'est autorisé-e à suivre que les cours pour lesquels il-elle est inscrit-e, dans la limite de quatre matières. Lors des examens de fin d'année, il-elle ne peut présenter que les matières pour lesquelles il-elle est inscrit-e pédagogiquement.

Le-la stagiaire dispose de 4 années d'inscription consécutives pour obtenir le diplôme. En cas d'échec, il-elle peut demander une dérogation pour une 5^e inscription, mais celle-ci doit être consécutive aux quatre années précédentes. Une seule dérogation peut être accordée, par le Président de l'Université Clermont Auvergne.

2/ L'obtention du DAEU est assujettie à la présentation de 4 matières : 2 matières obligatoires, 2 matières optionnelles. Les matières optionnelles sont à choisir dans la liste définie par la plateforme SONATE. Chaque matière est affectée du coefficient 1.

3/ Une seule session d'examen est organisée par session de formation. L'admission est prononcée par le jury de l'université d'inscription (arrêté du 3 août 1994).

Il n'y a pas de session de rattrapage.

A. Matières proposées

DAEU A	DAEU B
Matières obligatoires	Matières obligatoires
- Français - Langue vivante (parmi anglais, allemand, espagnol, portugais) - Méthodologie – non évaluée	- Français - Mathématiques - Méthodologie – non évaluée
Matières optionnelles (2 à choisir)	Matières optionnelles (2 à choisir)
- Comptabilité - Finance - Géographie - Histoire - Initiation au travail social - Mathématiques - Métiers de la santé - Philosophie	- Comptabilité - Finance - Métiers de la santé - Langue étrangère - Chimie - Génie civil - Physique - SVT - Programmation informatique - QLIO

B. Mode de calcul de la note finale

-La note finale est calculée sur la base de 25% du contrôle continu et de 75% de l'examen de fin d'année*

-Un coefficient de 1 est affecté à chacune des quatre matières présentées

-Tous les Contrôles Continus proposés doivent être réalisés. **Les éléments pris en compte pour le calcul des contrôles continus sont devoirs et examens blancs (pas la classe inversée).**

A savoir : la participation aux contrôles continus aide le candidat à travailler régulièrement en augmentant en général la note finale de la matière et validera également votre assiduité dans la formation.

Une semaine banalisée pour les Examens Terminaux est indiquée sur le calendrier, dès le début de la formation.

- Le candidat participe à tous les contrôles continus proposés dans toutes les matières (devoirs et examens blancs), la plus mauvaise note dans chacune des matières obligatoires ne sera pas comptabilisée.

Si le candidat ne participe pas à tous les contrôles continus par choix ou toutes autres raisons, le candidat passera l'Examen Terminal* sans bénéficier de la prise en compte des notes de Contrôles Continus. La moyenne de chaque matière sera donc égale à 100% de la note de l'Examen Terminal*, et ce même si quelques Contrôles Continus ont été rendus (neutralisés).

*Examen Terminal de fin de session : Il s'agit de l'examen écrit obligatoire qui a lieu à la fin de chaque session de formation dans les locaux de l'INSPE – UCA 36 Avenue Jean Jaurès 63400 Chamalières.

C. Modalités relatives à la session d'examen

- Les matières présentées sont celles qui ont fait l'objet de l'inscription pédagogique en début d'année.

-Des mentions peuvent être attribuées à l'issue de la première session de chacune des 4 années autorisées pour la préparation du DAEU, en fonction de la moyenne générale obtenue : « Passable » (à partir de 10/20), « Assez Bien » (à partir de 12/20), « Bien » (à partir de 14/20) et « Très Bien » (à partir de 16/20). Il en est de même pour les stagiaires ayant choisi la préparation par capitalisation.

Durée des épreuves :

DAEU A		
Matières	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
Français	Epreuve écrite	4 heures
Méthodologie	Non évaluée	Non évaluée
Langue étrangère	Compréhension O et E, production E, grammaire	3 heures
Allemand / Espagnol / Portugais	Epreuve écrite	3 heures
Comptabilité	Epreuve écrite	3 heures
Finance	Epreuve écrite	3 heures
Géographie	Epreuve écrite	2 heures
Histoire	Epreuve écrite	2 heures
Initiation au travail social	Epreuve écrite	3 heures
Mathématiques	Epreuve écrite	3 heures
Métiers de la santé	Epreuve écrite	3 heures
Philosophie	Epreuve écrite	4 heures

DAEU B		
Matières	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
Français	Epreuve écrite	4 heures
Méthodologie	Non évaluée	Non évaluée
Mathématiques	Epreuve écrite	3 heures
Comptabilité	Epreuve écrite	3 heures
Finance	Epreuve écrite	3 heures
Métiers de la santé	Epreuve écrite	3 heures
Anglais	Compréhension O et E, production E, grammaire	3 heures
Chimie	Epreuve écrite	2 heures
Génie civil	Epreuve écrite	2 heures
Physique	Epreuve écrite	2 heures
Sciences de la Vie et de la Terre	Epreuve écrite	2 heures
Programmation informatique	Epreuve écrite	2 heures
QLIO	Epreuve écrite	2 heures

D. Compensation et capitalisation

Le-la stagiaire peut choisir de préparer le DAEU par compensation ou par capitalisation, et il-elle doit confirmer son choix lors de son inscription pédagogique. Il-elle peut modifier son choix d'une année sur l'autre, dans la limite d'un seul changement. S'il-si elle souhaite modifier son choix en cours d'année (par exemple si, pour des raisons professionnelles, il-elle n'est plus en mesure de suivre tous les cours), il-elle doit le demander par écrit au responsable pédagogique et obtenir son accord.

Compensation

Le-la stagiaire passe les quatre matières en une année, et ces quatre matières sont compensables (par exemple, un 08/20 dans une matière peut être compensé par un 12/20 dans une autre matière). Pour être déclaré admis-e, le-la stagiaire doit obtenir une moyenne générale calculée sur l'ensemble des épreuves qui soit supérieure ou égale à 10/20. Il n'y a pas de note éliminatoire, mais toutes les épreuves doivent être présentées.

Capitalisation

Le-la stagiaire ne passe pas les quatre matières en une année, mais séparément, en deux années ou plus, et dans la limite de quatre années. Il-elle garde le bénéfice des matières auxquelles il-elle a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, et ce pour quatre ans. Les notes ne sont pas compensables entre elles. Les matières non réussies doivent donc être repassées. Pour être déclaré admis-e, le-la stagiaire doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 dans chacune des quatre matières.

En cas d'échec

Le-la stagiaire ayant choisi la capitalisation peut décider l'année suivante -soit de continuer le mode capitalisation, auquel cas il-elle conservera toutes les notes $\geq 10/20$ et devra obtenir une note $\geq 10/20$ pour chaque matière qui reste à préparer ; -soit de passer à la compensation. Il-elle devra alors renoncer, par écrit auprès du responsable pédagogique et au plus tard le jour de son entretien pédagogique, à toute note $\geq 10/20$.

Le-la stagiaire ayant choisi la compensation peut décider l'année suivante -soit de continuer de présenter le DAEU par compensation, auquel cas il-elle devra renoncer, par écrit auprès du responsable pédagogique et au plus tard le jour de son entretien pédagogique, à toute note $\geq 10/20$; -soit de passer à la capitalisation en conservant tout ou partie des notes $\geq 10/20$. Il devra obtenir une note $\geq 10/20$ pour chaque matière qui reste à obtenir. La conservation d'une note $\geq 10/20$ ou la renonciation à une note $\geq 10/20$ se fait par contrat pédagogique lors de l'entretien pédagogique obligatoire de début d'année. La renonciation à une note par écrit est irréversible.

En aucun cas le-la stagiaire ne pourra prétendre à la note à laquelle il-elle a renoncé même si celle-ci est supérieure à la nouvelle note obtenue.

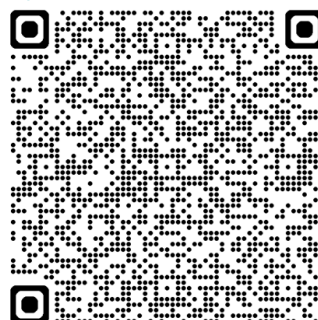
E. Tarif de la formation

DAEU COMPLET 1 ^{ère} inscription	Une matière optionnelle = 50h = 1 matière Une matière obligatoire = 100h = 1 matière Méthodologie = 1 matière	
	Tarif normal	1270 €
Inscription partielle sur plusieurs sessions	1 matière obligatoire	400 €
	<u>1 matière optionnelle</u>	200 €
Réinscription sans tutorat limité à 3 matières	<u>1 matière obligatoire</u>	100 €
	<u>1 matière optionnelle</u>	50 €
Réinscription avec tutorat (sans limitation de matières)	<u>Tarif complet avec tutorat</u>	600 €
	<u>1 matière obligatoire</u>	300 €
	1 matière optionnelle	150€
Remise à niveau sans tutorat	1 matière (obligatoire ou optionnelle)	100€
Remise à niveau avec tutorat	1 matière obligatoire	400€
	1 matière optionnelle	200€

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

Master1 M2E Conseiller Principal d'Education



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Florence Faberon** - Florence.Faberon@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours Conseiller principal d'éducation	Guillaume MILIEN	Guillaume.MILIEN@uca.fr

Contact en scolarité : scolarite.inspe@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Feuille de présence pour les stagiaires formation continue (pour tous les diplômes). L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Assiduité aux TD	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue (pour tous les diplômes) et feuille de présence pour les étudiants fonctionnaires stagiaires en Master MEEF et pour les étudiants de licence. L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Assiduité aux TP	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue (pour tous les diplômes) et feuille de présence pour les étudiants fonctionnaires stagiaires en Master MEEF et pour les étudiants de licence L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. En cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continue, l'étudiant dispose d'un délai de 48h à partir du 1er jour d'absence pour transmettre ses justificatifs au service de la scolarité : scolarite.inspe@uca.fr Absence injustifiée => neutralisation sur aucune épreuve maximum. L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant à l'EC au-delà de xx absence(s) injustifiée(s).

Stages		
M1 - Conseiller Pédagogique d'Education	durée minimale	calendrier/période
M1 - Lauréat	12 semaines	M1 Lauréat : du 5 octobre au 16 octobre et du 16 novembre au 4 décembre du 1er février au 12 février et du 15 mars au 2 avril et du 31 mai au 11 juin
M1 - Non Lauréat	4 semaines	Non Lauréat : 5 octobre au 9 octobre et du 16 novembre au 20 novembre - du 1er février au 5 février et du 15 mars au 19 mars

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : stages.inspe@uca.fr et Catherine.Briat@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours X				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
1	UE 11, UE12, UE21, UE22	30		X
2	UE 13, UE 23	12		X
3	UE 14, UE 24	12		X
4	UE 15, UE 25	6		X

MASTER 1- Parcours Conseiller Pédagogique d'Education

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	1	UE11 - Système éducatif et politiques éducatives		9												
		EC 1 : Approches historiques et contemporaines			EvC	100%	2	E	2 h 00				1	E	2h00	
		EC 2 :Approches sociologiques, philosophique et psychologique														
	1	UE12 - Cadre institutionnel et juridique de la vie scolaire		6												
		EC1 : Environnement juridique			EvC	100%	2	E	2 h 00				1	E	2h00	
		EC2 : Référentiel métier et pilotage														
	2	UE13 - Apprendre à adapter sa pratique professionnelle		6												
			EC1 : Connaître les élèves, leurs parcours			EvT	70%	1	A	1h00				1	A	1h00
			EC2 : Actualité des défis liés aux apprentissages													
EC3 : Évaluation, égalité des chances et adaptation de son action																

3	UE14 - Devenir acteur du service public d'éducation		6											
	EC1 : Connaître l'institution, son histoire			EvT	70%	1	A	1h00				1	A	1h00
	EC2 : Actualité des défis liés à l'exercice du métier													
	EC3 : Valeurs de la République, citoyenneté et défense			EvT	30%	1	O	15 min				1	O	15 min
4	UE15 - S'engager dans une démarche de développement professionnel		3											
	EC1 : Enquêter scientifiquement sur l'exercice du métier			EvT	75%	1	A	30 min				1	A	30 min
	EC2 : Se former et utiliser le numérique pour enseigner			EvT	25%	1	A	30 min				1	A	30 min
	Semestre 1		30											
1	UE21 - Élèves, apprentissages et pratiques		9											
	EC1 : Développement de l'adolescent, processus d'apprentissage et besoins éducatifs particuliers			EvC	100%	2	E	2 h 00				1	E	2h00
	Communication, travail partenarial et dynamique d'équipe													
1	UE22 - Climat scolaire et parcours des élèves		6											
	EC1 : Conditions de vie des élèves, climat scolaire et prévention des violences			EvC	100%	2	E + O	2h00 + 15 min				1	O	15 min
	EC2 : Citoyenneté participative et engagement des élèves													

2	2	UE23 - Apprendre à adapter sa pratique professionnelle		6											
		EC1 : Connaître les élèves, leurs parcours			EvT	1	A	1h00				1	A	1h00	
		EC2 : Actualité des défis liés aux apprentissages													
		EC3 : Évaluation, égalité des chances et adaptation de son action			EvT	30%	1	O	15 min				1	O	15 min
	3	UE24 - Devenir acteur du service public d'éducation		6											
		Connaître l'Institution, son histoire			EvT	70%	1	A	1h00				1	A	1h00
		EC2 : Actualité des défis liés à l'exercice du métier													
		Valeurs de la République, citoyenneté et défense			EvT	30%	1	O	15 min				1	O	15 min
	4	UE25 - S'engager dans une démarche de développement professionnel		3											
	Enquêter scientifiquement sur l'exercice du métier			EvT	75%	1	A					1	A		
	Se former et utiliser le numérique pour enseigner			EvT	25%	1	A					1	A		
	Semestre 2		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 15 EC2 : nature des épreuves "autre" : QCM

UE 13 EC1 et EC2 : Autre : QCM 1h00

UE 14 EC1 et EC2 : Autre : QCM 1h00

UE 15 EC1 : Autre : Travail à rendre

UE 23 EC1 ET EC2 : Autre : QCM 1h00

UE 24 EC1 ET EC2 : Autre : QCM 1h00

UE 15 EC1 : Autre : Travail à rendre

UE 15 EC2 : Autre : Travail à rendre

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

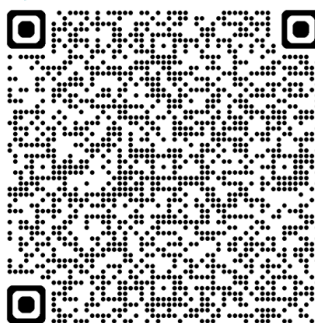
UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2026- 2027

**Master 2 MEEF Encadrement éducatif
M2E Conseiller Principal d'Education
(Année transitoire)**



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Florence Faberon - Florence.Faberon@uca.fr**

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours Conseiller principal d'éducation	Guillaume MILIEN	Guillaume.MILIEN@uca.fr

Contact en scolarité : scolarite.inspe@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Feuille de présence pour les stagiaires formation continue (pour tous les diplômes). L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Assiduité aux TD	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue (pour tous les diplômes) et feuille de présence pour les étudiants fonctionnaires stagiaires en Master MEEF et pour les étudiants de licence. L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Assiduité aux TP	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue (pour tous les diplômes) et feuille de présence pour les étudiants fonctionnaires stagiaires en Master MEEF et pour les étudiants de licence L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Master 2 MEEF Encadrement éducatif M2E Conseiller Principal d'Education (Année	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. En cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continue, l'étudiant dispose d'un délai de 48h à partir du 1er jour d'absence pour transmettre ses justificatifs au service de la scolarité : scolarite.inspe@uca.fr Absence injustifiée => neutralisation sur aucune épreuve maximum. L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Stages		
M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 - Encadrement éducatif	12 semaines	De septembre à juillet (lundi/ mardi matin / mercredi)

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/22.

Référent stage pour la formation : **stages.inspe@uca.fr** et Catherine.Briat@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 2 MEEF- Parcours "CPE"				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 31, UE 41	15		X
B	UE 32, UE 42, UE 44	21		X
C	UE 35, UE 36 UE 45, UE 46	18		X
D	UE 33, UE 34	6	X	

Master 2 M2E Parcours "CPE"				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Master 2 MEEF Encadrement éducatif	UE 31, UE 41	18		X
B	UE 32, UE 42, UE 44	24		X
C	UE 35, UE 45	12		X
D	UE 33, UE 34	6	X	

MASTER 2 : parcours Conseiller principal d'Education

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		MEEF	M2E	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
						évaluation initiale					RSE avec aménagement des			2 ^{nde} chance		
						Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : stage en établissement 1	9	9												
						EvT		1	A					1	A	
	B	UE 32 : initiation à la recherche et mémoire 3	6	9												
						EvT		1	M					1	M	
	D	UE 33 : Langue étrangère 2	3	3												
						EvC	100%	2	A + O	15min				1	O	15min
		UE 34 : identité professionnelle 3	3	3												
		EC1 : Identité professionnelle 3			0,75	EvT		1	A					1	A	
		EC2 : PIX + EDU			0,25	EvT		1	A					1	A	
	C	UE 35 : Actualité des politiques et du système éducatif 1	3	6												
						EvC	100%							1	A	
		UE 36 : Méthodologie des épreuves de concours	6	n'existe en M2E												
						EvC	100%	5	O + E					1	O	30 min
			30													

4	A	UE 41 : stage en établissement 2	6	9												
						EvC	100%	2	O	10 min				1	O	10 min
	B	UE 42 : initiation à la recherche et mémoire 4	9	9												
						EvC	100%	2	S + O					2	S + O	S = 15 min / O = 15 min
	B	UE 44 : Identité professionnelle 4	6	6												
		EC1 : Territoires, prescriptions, métiers			0,5	EvT		1	E	30 min				1	O	20 min
		EC2 : Projet			0,50	EvC	100%	2	A + O	20 min				2	A + O	20 min
	C	UE 45 : Actualité des politiques et du système éducatif 2	6	6												
						EvT		1	O	10 min				1	O	10 min
		UE 46 : Méthodologie des épreuves de concours 4	3	n'existe plus en M2E												
						EvC	100%	3	O + E					1	O	30 min
			30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 31 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier

UE 33 : nature de l'épreuve Fichier écrit ou oral

UE 34 : nature de l'épreuve "Autre" : EC1 et EC2 : Dossiers

UE 35 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier

UE 44 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : Support à rendre